



Carte de résident suite à un titre de séjour pluriannuel

Par **Sarah AUGUSTIN**, le **24/09/2018** à **11:15**

Bonjour,

Mon mari détient un titre de séjour pluriannuel conjoint de français de 2 ans suite à notre mariage qui a eu lieu en novembre 2016.

Son titre arrive à expiration en mars 2019.

Nous aurons 3 ans de mariage en novembre 2019.

En janvier 2019, doit-il d'abord renouveler son titre pluriannuel (puis demander une carte de résident à partir de novembre 2019) ou peut-il directement demander une carte de résident ?

Merci par avance de votre réponse.

Sarah